

AVANTAGES

- Promoteur d'adhérence qui augmente la fiabilité des collages réalisés avec des élastomères.
- Excellent collage sur la plupart des matières à faible énergie de surface.
- La résistance à la traction est en moyenne multipliée par 2.
- Economique : déposer seulement 81g/m².



DEFINITION

Le PRIMAIRE 4004 est un promoteur d'adhérence spécialement formulé pour les surfaces apolaires, les surfaces difficiles à coller et aussi tout simplement si l'on souhaite améliorer les performances d'un collage réalisé avec des élastomères.

MODE D'EMPLOI

Prêt à l'emploi. Appliquer le PRIMAIRE 4004 sur des pièces propres et sèches. Nettoyage au 016 conseillé.

Laisser sécher le primaire (5 à 15 minutes selon la température), puis appliquer la colle.

Attendre 5 minutes avant assemblage.

CARACTERISTIQUES

Aspect :	liquide
Couleur :	transparent à légèrement jaune
Densité :	0,76
Point éclair :	13°C

DOMAINE D'APPLICATIONS

Collage de tous les matériaux difficiles : surfaces apolaires, à faible énergie de surface, aluminium, inox, bois, certains polymères, ...
S'utilise avec les colles ORAPI de la gamme RTV.

EMBALLAGE

Flacon 500 ml Réf. 1020 F6 x 1

FT020/ Indice 10 – 21/12/2017

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.